

## COMMUNIQUE DE L'INAM

L'Institut National d'Assurance Maladie informe ses assurés et le public que les pharmacies ci-après ayant suspendu le service aux assurés INAM dans le cadre de la convention signée entre l'INAM et l'Ordre National des Pharmaciens du Togo ont repris la dispensation des médicaments et autres produits de santé :

- Pharmacie Delali
- Pharmacie Arc en ciel
- Pharmacie Conseil
- Pharmacie du Zio
- Pharmacie Believe.

L'INAM remercie les assurés pour leur compréhension et reste solidaire des désagréments causés par cette situation. Il félicite une fois encore les pharmaciens qui malgré les difficultés ont poursuivi le partenariat en continuant de servir les assurés.

L'INAM rappelle qu'il reste au service des assurés qui sont sa principale raison d'être et est déterminé à poursuivre ses efforts pour surmonter toutes les difficultés qui entraveraient la mise en œuvre des actions en lien avec la couverture maladie universelle conformément aux engagements du gouvernement sous l'autorité du Président de la République.

La satisfaction des clients et le respect des engagements constituent la pierre angulaire de ses actions, l'INAM rassure les acteurs de l'assurance maladie que des dispositions idoines sont toujours prises pour leur garantir un service public de qualité.

Les équipes de l'INAM restent disponibles pour répondre à toutes les préoccupations au 8220 (centre d'appel) et 98 76 69 84 / 98 91 51 07 (WhatsApp).

Fait à Lomé le 08 juillet 2023



La Direction Générale